



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Évaluation d'incidences Natura 2000 Formulaire simplifié

Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Le réseau comprend des :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « Habitat faune flore »,
- zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

En Saône-et-Loire, le réseau représente 25 sites et couvre 11 % du territoire départemental.

L'évaluation des incidences

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale du décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la liste locale complémentaire au 1^{er} décret (Arrêté préfectoral du 9 septembre 2011),
- la liste locale « régime propre » (Arrêté préfectoral du 13 novembre 2013).

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

Le formulaire simplifié

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet a-t-il une incidence sur un site Natura 2000 ?

Remarques : Plutôt que de construire votre projet puis d'en évaluer les incidences, il est conseillé d'adopter une approche « intégrée ». Vous devez, dès le début et tout au long de la conception de votre projet, vous poser la question de ses effets sur les sites Natura 2000 et de manière plus large sur les espaces naturels. En effet, d'autres réglementations peuvent également s'appliquer (espèces protégées notamment). À chaque étape, vous pouvez adapter ou modifier votre projet pour éviter d'avoir des incidences sur les habitats et espèces du ou des sites Natura 2000 concernés.

Afin de réaliser votre évaluation d'incidences Natura 2000 dans les meilleures conditions, ne vous y prenez pas à la dernière minute mais anticipez le plus en amont possible, lors de la conception de votre projet. Cela vous permettra dès le début de vous poser les bonnes questions et surtout de vous faire accompagner par des personnes compétentes et disponibles.

Attention : Si une incidence est possible, un dossier d'évaluation complet doit être établi.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il vise à aider le porteur de projet à rédiger l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour le projet qu'il souhaite réaliser. Cette évaluation est menée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

Où trouver l'information ?

Précisions sur la démarche :

- auprès de la DDT de Saône-et-Loire,
- dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Biodiversité eau paysages > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités*).

Cartographie des sites :

- dans l'application « Cartes interactives » de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Développement Aménagement durables > Connaissance des territoires > Information géographique > Cartes interactives*).

Définition et localisation des enjeux, liste des espèces :

- le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL),
- les formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet de la DREAL : *Biodiversité eau paysage > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître les sites > Les sites de Bourgogne > Tableau de bord des sites*).

Éclairage sur les enjeux et assistance sur les aspects écologiques :

- auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste des animateurs sur le site internet de la DDT : *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Protection de la nature et de la biodiversité > Natura 2000 > Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 > Où trouver de l'information ?*).

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : CUMA La Piernoise

Adresse : ZA Les Stars Richard

Commune : 71270 Pierre de Bresse

Téléphone : 06 93 53 69 55 Fax :

Courriel : cumapiernoise@gmail.com

Le projet :

Intitulé : Réseau de canalisations

Adresse :

Nom local :

Commune (s) : Pierre de Bresse / Auburnes / La Chapelle St Eusèbe / Fronténard

Référence cadastrale : Saint Bonnet en Bresse

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Nature 2000 Directive Oiseaux

1. Description du projet

1.A. Nature du projet

Description du projet :

Voir annexe 1

1.B. Localisation par rapport à Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs sites Natura 2000 : ☒ Oui ☐ Non
Le(s)quel(s) ? N° Site : FR 2612005 Nom du site : Basse vallée du Doubs
N° Site : FR 26..... Nom du site :
N° Site : FR 26..... Nom du site :
- À proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 : ☒ Oui ☐ Non
Le(s)quel(s) ? N° Site : FR 2600381 Nom du site : Prairies inondables
N° Site : FR 26..... Nom du site :
à 2,5 km N° Site : FR 26..... Nom du site :

La cartographie des sites Natura 2000 du département est disponible sur le site internet de la DREAL (Cf page 2).

1.C. Autres zonages environnementaux connus

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☒ ZNIEFF (Plaine de la Bresse et de la Chartelle à Pierre de Bresse)
- ☐ Parc Naturel régional

1.D. Étendue du projet

- Quelle est la surface de l'implantation du projet : m²
- Quelle est la longueur (si linéaire) : ~ 35 km
- Quelles sont les emprises en phase chantier : 10 m² (largeur de la pelleteuse et du stockage de la terre sortie de la tranchée)

Joindre au présent formulaire :

- une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000) et/ou plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.). (voir annexes)

Lien pour visualisation du réseau : <http://u.osmfr.org/m/1300078/>

1.E. Durée et date de réalisation

Projet pérenne (Construction,...)

Durée du chantier (en jour, mois) : 12 mois à 24 mois

Période du chantier (jour, mois) : Mars période
sensible pour la faune du
15 août au 15 mars.
pour la traversée des haies,
cours d'eau, prairies et bois.

Projet temporaire (Manifestation,...)

Durée du projet (en jours, mois) :

Période du projet (jour, mois) :

période sensible pendant la reproduction des espèces du 15 mars au 15 août

1.F. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire les aménagements nécessaires au projet, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires (voiries, réseaux, zone de stockage...)

Annexe 3

1.G. Entretien, fonctionnement, rejet

Préciser si l'activité générera des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...)

Annexe 3

1.H. Démarches entreprises auprès d'experts

Avez-vous eu des contacts avec les animateurs de sites Natura 2000, des experts, des associations de protection de la nature lors de la définition de votre projet : demande d'informations, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ?

Mme Sophie HORENT de l'EPTB 71, animatrice Natura 2000 sur notre secteur nous a aidé pour l'élaboration du projet afin de minimiser l'impact sur le milieu. Elle nous a indiqué les dates à respecter pour intervenir en milieu sensible. Notre projet est en accord avec la zone Natura 2000 car nous nous engageons à respecter les préconisations au respect de la faune, de la flore et du paysage. (maintien des prairies, maintiens des haies même après travaux et prévention des cours d'eau)

2. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et ses alentours :

- | | | |
|--|---|---|
| ☒ Pâturage/ Fauche | ☐ Pêche | ☐ Décharge sauvage |
| ☒ Grandes cultures | ☐ Chasse | ☐ Urbanisée |
| ☐ Sylviculture | ☐ Autres sports et loisirs | ☐ Aucun |
| ☐ Autres (préciser) : Boiserments | | |

Indiquer les usages créés ou amplifiés par le projet et l'évolution du bâti existant

Le projet permettra de diminuer le transport routier (collées et venues entre le site de pompage et les parcelles) ainsi que les nuisances sonores.

3. Habitats naturels

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurants dans les cartes des documents d'objectifs ou dans le FSD (Formulaire Standard de Données) du ou des sites concernés. De même il permet de détailler les incidences que peut engendrer votre projet (implantation et à proximité) sur ces habitats.

- | | |
|---|---|
| ☒ Rejet ou passage dans le milieu aquatique | ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☐ Piétinement | ☒ Circulation de véhicules |
| ☒ Bruit et vibrations | ☐ Pollution de cours d'eau |
| ☒ Remblaiement ou creusement | |
| ☐ Autres incidences : | |

Nuisances uniquement pendant la phase de chantier

Type d'habitat naturel		Habitats naturels d'intérêt communautaire dans l'emprise du projet	Précision sur les incidences par milieu
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse	X	NÉANT Pas de modification du plan d'épandage
	Lande et parcours		
	Bocage, haies	X	
	Autre		
Milieux forestiers	Forêt de résineux		NÉANT
	Forêt de feuillus	X	
	Forêt mixte		
	Autre		
Milieux humides	Cours d'eau	X	Respect du protocole de franchissement
	Fossé		
	Étang		
	Zone humide		
	Autre		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Éboulis		
	Autre		

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de mieux appréhender les milieux naturels environnants, merci de fournir quelques photos de l'implantation du projet et de son environnement en reportant leur numéro sur une carte de localisation et en indiquant ci-dessous leur légende (photo, le cas échéant, d'éditions précédentes de l'événement et photos de repérage par l'organisation).

(voir annexe 2.)

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la détérioration d'habitats naturels d'intérêt communautaire (piétinements, dégradation par passage répété de concurrents, pollutions éventuelles, etc.) ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui préciser le type d'habitat et la surface concernée :

.....
.....
.....
.....

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurants dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000.

Préciser les espèces d'intérêt communautaire présentes sur l'implantation du projet et à proximité.

(voir annexe 4)

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces d'intérêt communautaire (implantation et à proximité) ? Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien...)

- ☐ Rejet dans le milieu aquatique
- ☒ Bruits, vibrations et nuisances sonores
- ☐ Piétinement
- ☐ Pollution de cours d'eau
- ☒ Remblaiement ou creusement

- ☐ Rejets dans l'air (poussières, fumées)
- ☐ Éclairage nocturne
- ☒ Circulation de véhicules
- ☐ Présence visuelle
- ☐ Autres incidences :

Ces impacts auront une incidence uniquement pendant la phase de travaux

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la perturbation d'espèces animales ou végétales qui ont permis la désignation du site Natura 2000 (dérangement d'espèces en période de reproduction et/ou de nidification, destruction d'espèces dans des ornières ou flaques, etc.) ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui préciser les espèces concernées, leur nombre et si les perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation, ...)

.....
.....
.....

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 notamment en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire,
- destruction ou dégradation de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire
- destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ou perturbation dans la réalisation de son cycle de vie

Votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☐ **Oui** : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

☒ **Non** (justifier la conclusion) :

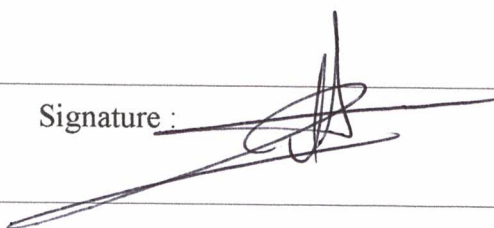
... Voir Annexe 5 ...

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est à remettre au service instructeur du projet :
DDT de Saône-et-Loire – Service Environnement
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71 040 Mâcon cedex.

A (lieu) : *Pierre de Bresse*

Le (date) : *20.05.26*

Signature :



ANNEXE 1

Présentation du projet de réseau de canalisations

Dans le cadre de la mise en service du site de méthanisation, la CUMA de la Pierroise, qui regroupe 11 adhérents, souhaite mettre en place un réseau de canalisations enterrées destiné au transport direct du digestat vers les parcelles des exploitations.

Ce projet a pour objectifs de limiter les risques liés au transport routier du digestat, de réduire les coûts logistiques, de faciliter l'accès aux parcelles, d'optimiser la gestion et la valorisation du digestat, et de limiter les nuisances pour les riverains comme pour l'environnement.

Le réseau aura un double usage, à savoir le transport du digestat et l'irrigation des cultures. Il sera organisé de manière à desservir les parcelles des adhérents et sera sectorisé par des vannes, de façon à empêcher tout retour du digestat vers la zone de pompage.

Sur le plan technique, le pompage de l'eau sera assuré par deux pompes électriques d'une capacité de 150 m³/h chacune, soit un débit total maximal de 300 m³/h. La consommation annuelle sera limitée à 200 000 m³, avec un suivi individualisé des volumes prélevés par compteur sur chaque exploitation. Les pompes seront installées dans un local technique situé à proximité du lac. Les canalisations seront enterrées, réalisées en PVC et équipées de systèmes de vannage afin de sécuriser les opérations d'irrigation et d'épandage. Le réseau couvrira une surface estimée à environ 2 500 ha, dont 200 ha irrigables au maximum. Une autorisation de prélèvement d'eau a été accordée par la DDT au titre de la loi sur l'eau.

- QMNA5 du Doubs en amont du projet : 20.3 m³/s = 73 080 m³/h
- Q max de la pompe utilisée pour votre projet = 300 m³/h

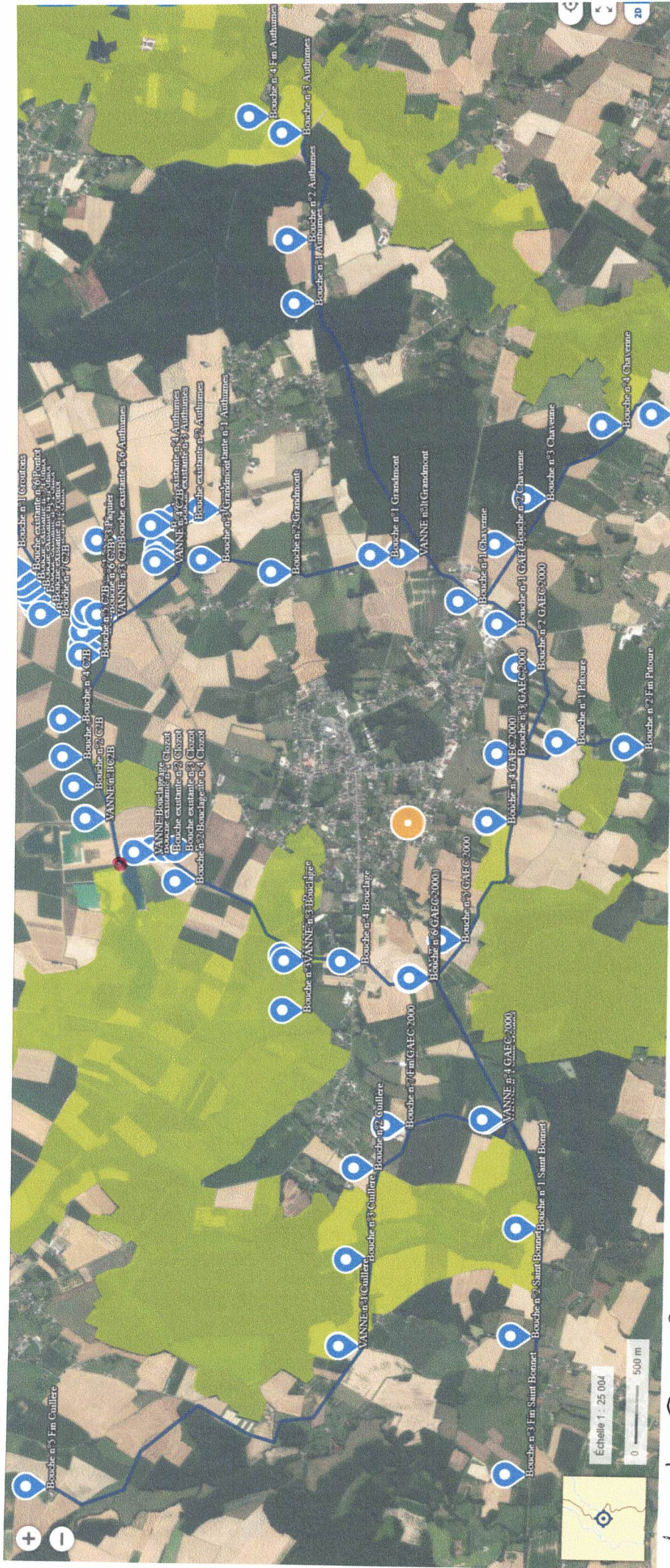
La capacité totale maximale de notre prélèvement représente 0.4 % du QMNA5 du Doubs et est inférieure à 400 m³/h. Ce prélèvement est donc sous les seuils de déclaration de la rubrique 1.2.1.0. Source : instructrice Mme Maton de la police de l'eau DDT 71)

Les travaux de pose des canalisations, y compris les traversées de cours d'eau, seront réalisés en méthode traditionnelle par ouverture de tranchée en cours d'eau. Ils seront conduits hors périodes sensibles pour la faune, et de préférence entre mi-juillet et fin septembre, afin de limiter les impacts sur le milieu aquatique et sur la reproduction de la faune piscicole.

L'ensemble des interventions sera réalisé de manière à limiter au maximum le départ de particules fines en aval de l'ouvrage. Un batardeau sera mis en place en amont et en aval de la zone de travaux, le débit sera transféré gravitairement à l'aval immédiat de l'intervention au moyen d'un tuyau permettant le passage de l'eau, et un filtre à paille sera installé en aval pour limiter les transferts de matières en suspension.

Enfin, les travaux seront réalisés sans arrachage de haies, sans modification du paysage, et avec remise en état complète du site à l'identique, sans évacuation ni apport de matière supplémentaire. Les engins utilisés seront en parfait état mécanique afin d'éviter tout risque de pollution par hydrocarbures.

ANNEXE 2



Légende :  Baudes de raccordement
 Vannes

 Zone Natura 2000
 Point de pompage

E-Dele 1:25 000

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 9YS317MTRK85Z02W



CLICHÉ MINIATURE

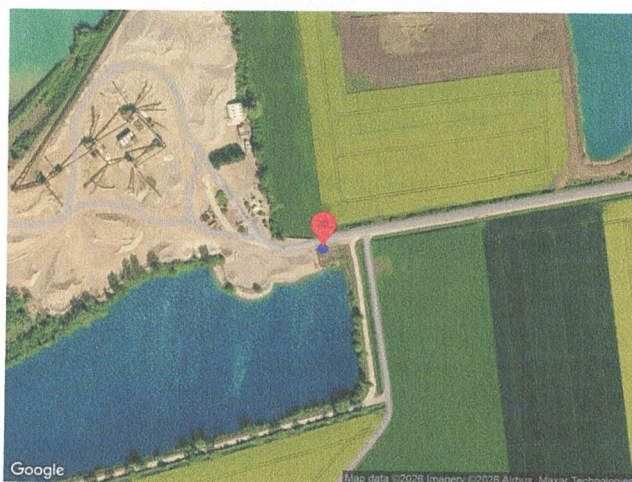
9YS317MTRK85Z02W
Signé par CertiPhoto
Horodaté par DigiCert
Le 06/05/2026 à 14h50 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A



INFORMATIONS

Date/heure du cliché
Format d'image
Empreinte SHA-256
Lieu de prise de vue
Adresse indicative
Signature

Mercredi 06 mai 2026 à 14h50 CEST
JPEG 1280x720 8-bit sRGB, ratio 1.77, paysage (344 Ko)
3b4ba2ccf82046e8edac987dd1e2ae497dbd2ba994a98c1b1e86db6e15bf2e88
46° 54' 2.80" N, 5° 15' 3.26" E (source : GPS + CELLULAR, précision 4 m)
W722+89 Pierre-de-Bresse, France
lq6cbyMttyYVAQYgd7WasM+Fd4hIFsBpkmZE4W3tZq0



DEMANDEUR

Adresse e-mail	cumalapierroise@gmail.com
Terminal	APPLE iPhone 13 Mini, iOS 26.4.2, ID : 2jyQ8xhl_sLgOh0D-WArIw
Adresse IP	92.184.141.50
Réseau / opérateur	AS3215 Orange S.A.
Version application	2.0.1 (v303)



Certificat numérique de photographie

Identifiant : 3XV417UCA1E47STU



CLICHÉ MINIATURE

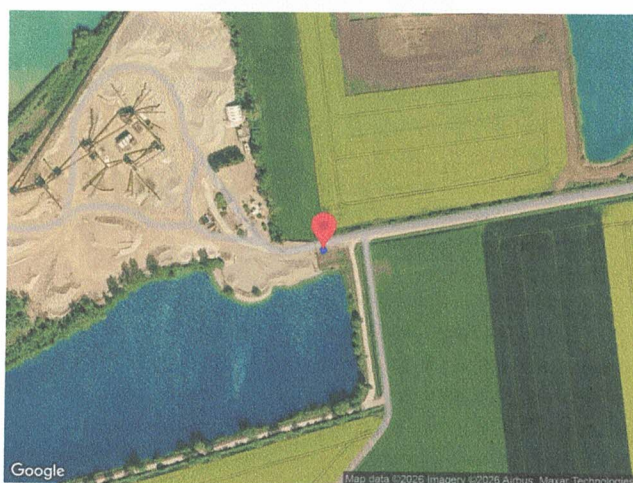
3XV417UCA1E47STU
Signé par CertiPhoto
Horodaté par DigiCert
Le 06/05/2026 à 14h51 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A



INFORMATIONS

Date/heure du cliché
Format d'image
Empreinte SHA-256
Lieu de prise de vue
Adresse indicative
Signature

Mercredi 06 mai 2026 à 14h51 CEST
JPEG 1280x720 8-bit sRGB, ratio 1.77, paysage (241 Ko)
824f434c7dfd1d77a1850e136a5f9defe60a299cba4182b5d927e3dc6d6f29f2
46° 54' 2.85" N, 5° 15' 3.31" E (source : GPS + CELLULAR, précision 3 m)
W722+89 Pierre-de-Bresse, France
PR9YvrNkZJEPI4gXkn2O04km9YeJpGbcOLwnykuhLco



DEMANDEUR

Adresse e-mail	cumalapierroise@gmail.com
Terminal	APPLE iPhone 13 Mini, iOS 26.4.2, ID : 2jyQ8xhl_sLgOh0D-WARlw
Adresse IP	92.184.141.50
Réseau / opérateur	AS3215 Orange S.A.
Version application	2.0.1 (v303)

ANNEXE 3

1. OBJET ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

1.1 Objet du projet

Le présent dossier a pour objet de décrire les caractéristiques techniques et environnementales d'un projet de réalisation d'une canalisation enterrée destinée au transfert de fluides liés à l'exploitation concernée.

Le projet s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation tout en recherchant une limitation maximale des incidences sur les milieux naturels, agricoles et hydrauliques traversés.

L'ensemble des travaux sera conduit conformément aux prescriptions réglementaires applicables, notamment en matière de protection de l'environnement, de gestion des sols et de préservation des milieux aquatiques.

1.2 Caractéristiques techniques de l'ouvrage

Le projet prévoit la mise en œuvre d'une canalisation enterrée implantée au sein d'une tranchée présentant les caractéristiques suivantes :

- largeur approximative : 0,60 mètre ;
- profondeur approximative : 0,80 mètre.

L'emprise temporaire de chantier sera limitée à une bande de circulation et d'intervention d'environ 10 mètres de largeur, strictement nécessaire :

- à l'implantation des engins de terrassement ;
- à la circulation des véhicules de chantier ;
- aux opérations de manœuvre ;
- au stockage ponctuel des matériaux ;
- à la gestion des déblais issus des terrassements.

Les travaux seront réalisés de manière linéaire et progressive, avec limitation stricte des occupations temporaires aux besoins directs de l'exécution du chantier.

Les terres excavées lors du creusement de la tranchée seront intégralement réutilisées pour les opérations de remblaiement. Aucun apport de matériaux extérieurs ou de remblais exogènes n'est prévu dans le cadre du projet.

1.3 Modalités générales d'exécution des travaux

Le chantier sera conduit selon une méthodologie visant à réduire autant que possible les incidences temporaires sur les terrains concernés.

Les interventions seront organisées de façon séquentielle afin de limiter la durée d'occupation des parcelles et l'étendue des surfaces perturbées.

À l'issue des travaux, les terrains, accotements, voiries et surfaces affectées feront l'objet d'une remise en état destinée à rétablir un état aussi proche que possible de leur configuration initiale.

2. AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU PROJET

2.1 Infrastructures permanentes

Les aménagements permanents correspondent aux ouvrages intégrés au projet définitif.

Ils comprennent notamment :

- la canalisation enterrée ;
- les éventuels raccordements techniques nécessaires ;
- les ouvrages annexes de contrôle, de visite ou de maintenance ;
- les dispositifs permanents de repérage et de protection de l'ouvrage.

Les opérations de remise en état définitive des terrains, voiries, accotements et surfaces impactées sont également intégrées aux aménagements permanents.

2.2 Infrastructures temporaires de chantier

Les installations temporaires nécessaires à l'exécution des travaux comprendront notamment :

- le balisage et la signalisation temporaire ;
- les protections de chantier ;
- les accès provisoires aux engins ;
- les zones de circulation et de manœuvre ;
- les espaces temporaires de stockage des matériaux et déblais.

Le cas échéant, des équipements complémentaires pourront être mis en place pour les besoins du personnel de chantier, notamment :

- une base-vie ;
- des sanitaires mobiles ;
- des espaces de repos temporaires.

Ces installations demeureront strictement temporaires et seront retirées à l'issue des travaux.

3. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE MILIEU EN PHASE CHANTIER

3.1 Incidences sur les sols et le terrain naturel

Les travaux de terrassement engendreront une perturbation ponctuelle et temporaire des sols superficiels au droit de l'emprise du chantier.

Toutefois, les incidences sur les sols demeureront limitées en raison :

- de la faible largeur de la tranchée ;
- de la limitation des emprises temporaires ;
- de la réutilisation intégrale des terres excavées pour le remblaiement.

L'absence d'apport de remblais extérieurs permettra de limiter :

- les risques de modification de la structure des sols ;
 - l'introduction de matériaux exogènes ;
 - les risques de pollution ou d'altération des caractéristiques physicochimiques des terrains concernés.
-

3.2 Incidences sur la végétation et les milieux naturels

Les incidences sur la végétation et les habitats naturels resteront limitées à l'emprise strictement nécessaire à la réalisation des travaux.

Aucune haie ne fera l'objet d'un arrachage généralisé. Les éventuelles interventions sur les linéaires bocagers seront strictement limitées au point de franchissement de la canalisation et seront réalisées sur les forestiers en priorité.

Les secteurs concernés feront l'objet, après travaux, d'opérations de remise en état visant à restaurer autant que possible :

- la continuité paysagère ;
- la fonctionnalité écologique ;
- l'aspect initial des haies concernées.

Par ailleurs, aucune prairie ne sera retournée en vue d'une mise en culture, y compris lorsque celle-ci est desservie par la canalisation.

Le projet n'entraînera donc aucune modification durable de l'usage agricole des parcelles concernées.

3.3 Traversée des cours d'eau et protection du milieu aquatique

Les traversées de cours d'eau seront réalisées selon une méthode traditionnelle préalablement définie dans le cadre du projet.

Afin de réduire les incidences sur le milieu aquatique et la faune associée, les travaux seront exécutés exclusivement hors période sensible, soit entre le 15 août et le 15 mars.

Cette disposition vise notamment à limiter les perturbations susceptibles d'affecter :

- les périodes de reproduction ;
- les phases de nidification ;
- les périodes d'élevage de la faune.

3.4 Nuisances temporaires liées aux travaux

Les nuisances inhérentes à la phase chantier, notamment :

- les émissions sonores ;
- les poussières ;
- les vibrations ;
- la circulation d'engins ;

demeureront limitées dans le temps et spatialement circonscrites à l'emprise des travaux.

Compte tenu du caractère temporaire et localisé du chantier, ces incidences sont considérées comme faibles à modérées et réversibles à l'issue des travaux.

4. ANALYSE DES INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION

4.1 Intégration de l'ouvrage et incidences générales

En phase d'exploitation, les incidences du projet sur le milieu naturel et agricole seront faibles à négligeables.

La canalisation étant entièrement enterrée, aucune modification significative du paysage ou des usages de surface n'est attendue en dehors de la présence pérenne de l'infrastructure souterraine.

4.2 Dispositifs de sécurité et prévention des risques de pollution

La canalisation sera équipée d'un système de vannage étanche destiné à empêcher tout phénomène de retour vers le lac.

En complément, aucun apport de digestat ne sera autorisé dans un périmètre inférieur à 300 mètres de la zone de pompage.

Ces dispositions visent à prévenir tout risque :

- de reflux ;
- de transfert accidentel ;
- de contamination du milieu aquatique.

4.3 Gestion des eaux de rinçage

Les eaux de rinçage issues des opérations de nettoyage de la canalisation feront l'objet d'une dilution préalable avant épandage sur les parcelles agricoles.

Ces opérations seront réalisées en cohérence avec :

- le calendrier théorique d'utilisation du digestat ; (cf annexe calendrier prévisionnel)
 - les prescriptions réglementaires applicables en matière d'épandage agricole. page suivante
-

4.4 Maintien des usages et des fonctionnalités écologiques

Le projet prévoit le maintien des usages agricoles actuels des parcelles traversées.

L'absence de remblais extérieurs, la remise en état des haies éventuellement affectées ainsi que le maintien des prairies en l'état permettent de limiter les modifications durables :

- des sols ;
 - du couvert végétal ;
 - des continuités écologiques ;
 - des fonctionnalités des milieux ouverts.
-

5. MESURES DE RÉDUCTION ET ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

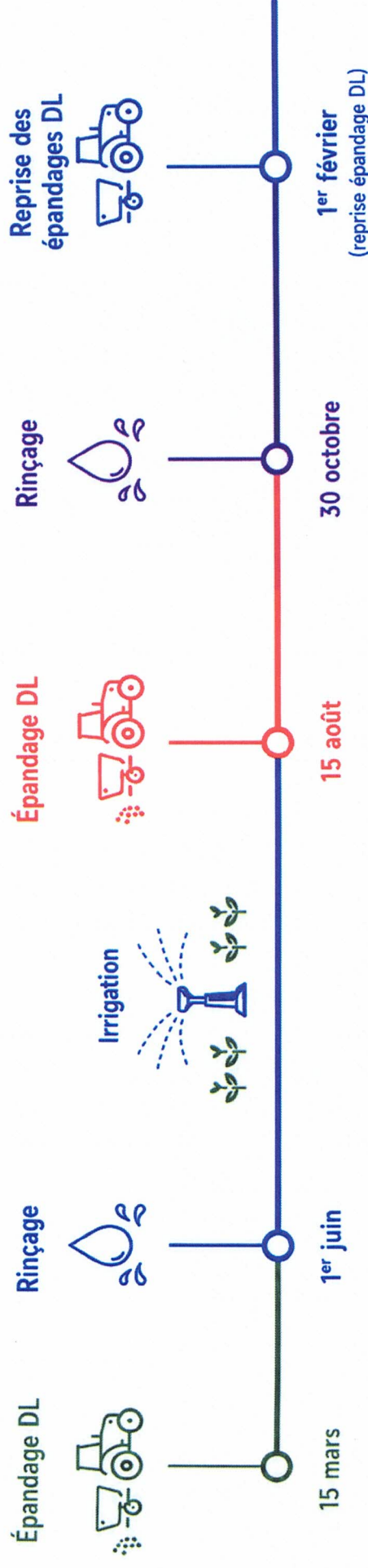
La CUMA s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement et les usages existants.

À ce titre, les engagements suivants seront respectés :

- limitation stricte des emprises de chantier ;
 - réutilisation intégrale des déblais pour le remblaiement ;
 - absence d'apport de remblais extérieurs ;
 - maintien des prairies en l'état ;
 - limitation des atteintes aux haies au strict passage de l'ouvrage ;
 - remise en état des terrains après intervention ;
 - réalisation des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune ;
 - mise en œuvre d'un dispositif de vannage étanche ;
 - respect des prescriptions applicables à l'épandage des eaux de rinçage.
-

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'UTILISATION DES CANALISATIONS

HORS ZONE VULNÉRABLE



RÉCAPITULATIF DU CALENDRIER



Respect du calendrier d'épandage en zone vulnérable.

Extraits du DOCOB de la ZPS Basse vallée du Doubs et étangs associés - validé en 2012

SYNTHESE : HABITATS D'ESPECES

Prairies et milieux associés



Les prairies forment encore deux grandes entités relativement homogènes :

- en rive droite du Doubs entre Longepierre et Lays-sur-le-Doubs
- autour des ruisseaux de la Charetelle et de la Breux, entre Charette-Varennes et Pierre-de-Bresse

La première entité reste un secteur à fort enjeu pour le Rôle des genêts* malgré le fait que l'espèce est quasi disparue du site.

Les prairies sont des zones d'alimentation privilégiées pour de nombreuses autres espèces nicheuses comme l'Aigrette garzette* et la Bondrée apivore*. Ces milieux sont également des aires d'accueil pour des espèces en migration ou en hivernage.

Les prairies alluviales accueillent d'autres espèces d'intérêt : le Courlis cendré, nicheur, et le Vanneau huppé, de passage.

Le système bocager, encore présent dans les milieux prairiaux du site, est favorable à la nidification de la Pie-grièche écorcheur* et de la rare Pie-grièche à tête rousse. Les arbres de hautes tiges sont également favorables à la Cigogne blanche*, espèce qui pourrait profiter dans un avenir proche des arbres isolés pour nicher.

Autres Milieux forestiers

Les petits massifs forestiers au contact des étangs accueillent des espèces d'intérêt communautaire : le Pic noir*, présent aussi dans les ripisylves, le Busard Saint-Martin*, la Bondrée apivore* et le Pic mar*.

Cultures et friches



Les cultures et les jachères constituent des lieux de nidification du Busard cendré*. Certaines espèces migratrices telles que la Grue cendrée* et l'Œdicnème criard* utilisent ces milieux comme halte migratoire.

TABEAU 8 : HABITATS D'ESPECES D'OISEAUX A ENJEUX

Habitat d'espèces	Surface et % de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (code Natura 2000)	Espèces présentes en période de nidification	Espèces présentes hors période de nidification
Prairies et milieux associés (mares, haies...)	1519 hectares soit 40,1 % de la ZPS	Pelouses sèches à Brome érigé et groupements à Orpins (6210) Prairie mésophile à Avoine élevée (6510)	Courlis cendré (nicheur) Cigogne blanche* (alimentation) Guépier d'Europe (alimentation) Milan noir* (alimentation) Pie-grièche écorcheur* (nicheur) Râle des genêts* (nicheur)	Cigogne blanche*
Milieux forestiers	523 hectares soit 13,8 % de la ZPS	Pas d'études récentes permettant de garantir la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Bondrée apivore* (nicheur) Milan noir* (nicheur) Pic cendré* (nicheur potentiel) Pic mar* (nicheur) Pic noir* (nicheur) Potentiellement colonie d'Ardéidés dans les massifs bordant les étangs	
Cultures et friches	761 hectares soit 20,1 % de la ZPS	Pas d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Busard cendré (nicheur)	Combattant varié* Pluvier doré*

TABEAU 10 : ENJEUX DE CONSERVATION PAR HABITATS D'ESPECES / EXTRAITS

Habitats d'espèces	Espèces d'oiseaux à enjeux	Etat de conservation des habitats d'espèces	Enjeux de conservation
Prairies et milieux associés (mares, haies,...)	Courlis cendré (nicheur) Cigogne blanche* (alimentation et migration) Guépier d'Europe (alimentation) Milan noir* (alimentation) Pie-grièche écorcheur* (nicheur) Râle des genêts* (nicheur) Hérons nicheurs à proximité ou de passage (alimentation)	Etat de conservation moyen : - Evolution globalement défavorable des pratiques agricoles par rapport aux exigences écologiques des espèces (intensification, précocité des pratiques)	L'agriculture d'élevage en faveur des oiseaux nicheurs des prairies et milieux associés (Priorité 1)

Milieux forestiers	Bondrée apivore* (nicheur) Milan noir* (nicheur) Pic cendré* (nicheur potentiel) Pic mar* (nicheur potentiel) Pic noir* (nicheur)	Etat de conservation bon - Peu de pression anthropique sur ces milieux - Evolution naturelle favorable à la biodiversité	Le degré de naturalité des milieux forestiers (<i>Priorité 3</i>)
Cultures et friches	Busard cendré (nicheur) Combattant varié* (hors période de reproduction) Pluvier doré* (hors période de reproduction) Oedicnème criard (rassemblement, reproduction)	Etat de conservation bon - Peu de sensibilité aux variations de pratiques - Milieux plutôt en expansion	La capacité d'accueil de l'habitat d'espèces des grandes cultures (<i>Priorité 4</i>)

ANNEXE 5

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES INCIDENCES DU PROJET

Au regard des caractéristiques techniques du projet et des mesures prévues, les incidences environnementales apparaissent globalement limitées, temporaires et localisées.

En phase chantier, les impacts concerneront principalement les perturbations ponctuelles liées aux terrassements et à la circulation des engins. Ces incidences demeureront toutefois réversibles et limitées aux emprises strictement nécessaires aux travaux.

Le projet prévoit notamment :

- la réutilisation intégrale des terres excavées ;
- l'absence d'apport de remblais extérieurs ;
- la préservation des usages agricoles existants ;
- la remise en état des haies et terrains concernés ;
- la réalisation des travaux hors période sensible pour la faune.

En phase d'exploitation, l'ouvrage enterré n'est pas susceptible d'engendrer d'incidence notable sur les milieux naturels, agricoles ou hydrauliques.

Les dispositifs techniques prévus, notamment le système de vannage étanche et l'interdiction d'apport de digestat à proximité de la zone de pompage, permettent de garantir un niveau élevé de maîtrise des risques environnementaux associés au fonctionnement de l'installation.